



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 octobre 2023

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27**

OBJET :
Demande de subvention à
Albret Communauté pour le
cinéma Le Margot

N° 135/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 26 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, BES, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, GARBAY, DULOUEARD, PRADO, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur VICENTE qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUEARD.
Madame IBN-SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame DESSAINTS.
Mesdames FONTANEL et GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 21 septembre a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur ESSERTEL

Monsieur le Maire rappelle que le cinéma Le Margot est désormais intégré aux services culturels de la ville de Nérac.

Le cinéma Le Margot est l'unique salle en activité de l'Albret. C'est un équipement de portée communautaire qui joue un rôle majeur d'attractivité culturelle et économique. Il permet également le développement d'un dispositif d'éducation à l'image qui bénéficie aux établissements scolaires du territoire engagés dans ces projets.

Ainsi, la ville de Nérac sollicite Albret Communauté pour soutenir l'activité du cinéma Le Margot et requiert une subvention d'un montant de 10 000 euros.

AR Prefecture

047-214701955-20231026-DEL1352023-DE
Reçu le 30/10/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'UNANIMITE

➤ De solliciter auprès d'Albret Communauté une subvention de 10 000 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
prefecture de Nérac le
Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,

